

**Thomas Le Roux, Le laboratoire des pollutions
industrielles. Paris, 1770-1830**

Paris, Albin Michel, 2011, 560 p.

Michel Letté



Édition électronique

URL : <http://dht.revues.org/1883>
ISSN : 1775-4194

Éditeur :

Centre d'histoire des techniques et de
l'environnement du Cnam (CDHTE-Cnam),
Société des élèves du CDHTE-Cnam

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2011
Pagination : 252-255
ISBN : 978-2-9530779-7-1
ISSN : 0417-8726

Référence électronique

Michel Letté, « Thomas Le Roux, Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830 », *Documents pour l'histoire des techniques* [En ligne], 20 | 2e semestre 2011, mis en ligne le 21 septembre 2012, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://dht.revues.org/1883>

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2016.

© Tous droits réservés

*Thomas Le Roux, Le laboratoire des
pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*

Paris, Albin Michel, 2011, 560 p.

Michel Letté

RÉFÉRENCE

Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, 2011, 560 p.

- 1 Partant de la mise sous tutelle administrative des pollutions industrielles et de celles de leurs intérêts sous-jacents, Thomas Le Roux propose ici une histoire de la grande transformation du rapport des Parisiens à leur environnement qui s'est opérée au tournant des 18^e et 19^e siècles. Il désigne ce moment comme celui du « triomphe de l'industrialisme ». Paris voyait en effet s'affirmer, bien que de façon progressive mais non sans brutalité, la réhabilitation de la production industrielle au sein même de la ville. L'industrialisation de la cité s'imposait comme l'une des conditions de réalisation des progrès de la civilisation moderne. Elle s'affirmait comme le fer de lance du soutien à la concurrence avec l'Angleterre. Mais l'obsession de la modernité et la recherche de sa puissance devenaient aussi la justification d'un accroissement de la pollution ; la capitale était le point d'ancrage de sa régulation, et - pour reprendre le titre du livre - le « laboratoire » politique, à la fois modèle, foisonnement de matières pour la jurisprudence, mais aussi l'objet d'un réquisitoire contre une dérégulation de fait des activités les plus polluantes.
- 2 Au premier abord, le livre peut donc être lu comme l'anatomie d'un corps urbain de plus en plus malade de ses pollutions industrielles. Il doit surtout être compris comme l'histoire de ce dispositif politique permettant ce tour de force qui consistait à faire de cette situation pernicieuse l'affirmation d'une puissance industrielle et d'une doctrine pour l'avenir économique.
- 3 Dans cette étude rigoureuse et d'une grande précision, l'auteur restitue les résultats d'une recherche menée durant plusieurs années, travail visant à analyser minutieusement les tenants et les aboutissants d'une pratique administrative d'encadrement des pollutions à Paris. Son ambition était de restituer les rouages politiques et administratifs de ce processus de rationalisation, c'est-à-dire l'encadrement par la science et la technique de leurs nuisances et de leurs contestations. L'instauration d'un nouveau régime de gestion et d'arbitrage des intérêts entre particuliers et communauté nationale, la fabrication consécutive de la règle et du droit de la pollution constituent l'objet principal du livre. Il est une histoire de la normalisation des activités industrielles dans la cité, de leur acculturation, de leurs justifications par la minimisation de leurs conséquences, de leur acceptation acquise durant ces quelques décennies.
- 4 L'auteur guide ainsi le lecteur dans les arcanes de cette jonction d'un univers industriel à l'autre, tout en restituant la complexité des justifications de choix politiques menant à la réintégration parisienne d'une industrie polluante et du risque. Paris, l'unique, voyait ainsi durant cette période s'accumuler sur l'ancien tissu administratif les avantages comme les inconvénients d'une industrialisation naissante. Elle s'affirmait comme l'archétype de la ville sur laquelle se bâtissait une cohabitation étroite entre habitat et

Thomas Le Roux
 Le laboratoire des
 pollutions industrielles

Paris, 1770-1830



Albin Michel
L'évolution de l'humanité

atelier. Ville lumière, modèle d'une cité bien policée, d'une organisation réputée efficace, Paris devait désormais inclure au registre de sa modernité urbaine l'arrogance de son industrie polluante.

- 5 De ce point de vue, Thomas Le Roux rappelle que la Révolution a indéniablement été le passage d'un mode de régulation à l'autre des nuisances industrielles. Passage précise-t-il cependant, et non fondement. Le mouvement était en effet bien engagé dès les années 1770, ce qu'il expose dans la première partie du livre. Le mouvement était en effet porté par la croyance dans le progrès scientifique et technique, par le rôle croissant de l'expertise, et enfin, par une pression libérale qui ne cessait de s'exercer. C'est là assurément une des forces de la proposition. L'auteur démontre ainsi que les ferments de cette mutation sont à rechercher avant 1789, et en tout cas bien avant le décret de 1810, tant auprès des pratiques locales que de la révision du contrat social qui s'opérait déjà entre l'État, les industriels et les populations urbaines.
- 6 Point de départ du livre, Thomas Le Roux établit donc que les pratiques de régulation des nuisances artisanales et industrielles tentaient dès cette époque de combiner au quotidien ordre et bien public avec la santé des Parisiens. Dans les années 1770, la régulation continuait de s'exercer de manière concertée entre plusieurs instances locales, mêlant justice et réglementation. La régulation des nuisances par les autorités locales privilégiait la mise à distance, motivée par la crainte des émanations nuisibles à la santé. De même la prévention des incendies recommandait l'exclusion de la ville des foyers jugés les plus dangereux. Cet esprit réglementaire et judiciaire de la régulation, appuyé sur le principe de l'éloignement et de la réparation, devait dominer encore la fin de l'Ancien régime.
- 7 La période avait toutefois ouvert la voie à une dynamique administrative plus centralisée. Quelques activités devaient bien se maintenir dans la capitale, voire s'y installer, sous réserve du respect de règles encore à consolider par une autorité centrale, elle-même en situation de devoir s'affirmer. Une régulation plus administrée et moins policée commençait dès lors à s'entrevoir au travers des négociations locales, dans l'enceinte des parlements ou des tribunaux, où régnaient toujours, selon les tenants du progrès industrialiste de l'époque, des règlements jugés encore trop incertains pour garantir le développement de l'industrie.
- 8 La rationalisation d'une conduite administrative de la régulation par le biais de l'expertise allait devenir primordiale. Elle n'était cependant une invention ni de la Révolution, ni de l'Empire. Son origine est plutôt à rechercher du côté de la lieutenance générale de police. À partir de 1777, Lenoir, son responsable, bousculait en réalité les usages traditionnels en recourant de façon tout à fait originale aux savants, et surtout aux pharmaciens, auxquels il attribuera rapidement un rôle majeur. De façon générale, Lenoir, par son activisme volontaire et son zèle, était à l'origine d'une modernisation administrative de la police sanitaire par le recours à la science expérimentale. Cette dernière faisait son entrée dans le champ de la régulation des nuisances, avec cette perspective d'une justification de leur présence dans la ville, jusqu'à chercher dans quelques cas à établir leur innocuité.
- 9 Le lien entre science et administration se renforçait de toute façon. Les sciences appliquées devaient résoudre l'insalubrité, portant en germe de nouvelles pratiques. De cette période pré-hygiéniste émergeait en effet un esprit de la régulation exaltant de plus en plus la manufacture moderne et rationnelle, et pour laquelle l'administration se devait de favoriser l'insertion au plus proche des besoins en ressources, main-d'œuvre et

marchés, concilier en somme la salubrité et le développement économique. L'hygiène publique, non seulement comme pratique d'éloignement ou d'exclusion, mais plus encore comme traitement des émanations putrides, devait consolider son rôle. Le lieutenant général de police et Cadet de Vaux en furent les figures emblématiques, acteurs essentiels de ce droit administratif s'affranchissant peu à peu du droit commun, bousculant l'ordre traditionnel de la police et de la justice.

- 10 Thomas Le Roux, exploitant les archives administratives, judiciaires et de police, permet au lecteur de suivre au plus près du terrain quotidien ces pratiques de la régulation, de la décision à la surveillance de leur application, en passant par l'enquête et la production de l'expertise ou le partage concerté de la négociation entre les différentes parties prenantes.
- 11 Une confusion des fonctions administratives et judiciaires pouvait bien alors s'observer. La régulation administrée s'exerçait toutefois avec une souplesse certaine. Avec ses succès et ses échecs, la négociation au cas par cas semblait avoir été encore la règle, tout en constituant les ferments d'une autre réglementation. Les procédures mises en œuvre réaffirmaient le principe de la mise à distance, combinaient la prévention et la répression, permettant finalement à la police sanitaire de contenir pour un temps encore les débordements industriels les plus préjudiciables à l'environnement. La réorganisation de l'espace urbain et industriel redessina ainsi une géographie des zones insalubres, saturant de ses rejets pour les sacrifier certains lieux dédiés. Elle reposait la question de la place de l'artisanat et de l'industrie dans la ville, question au bout de laquelle se trouvait toujours posée celle de leurs nuisances, et dont le cadre traditionnel de gestion se devait d'être révisé sous la poussée industrialiste.
- 12 Cette reconfiguration des rapports entre justice, police, science et administration évoluait aussi avant 1789 en fonction d'une transformation des nuisances elles-mêmes, notamment chimiques. Une police dérogatoire se mettait en place afin de contourner les entraves au développement de procédés et des produits nouveaux, issus de la chimie moderne. Au nom de l'encouragement à l'innovation technique, de la défense de l'entrepreneur audacieux et des besoins militaires, les inconvénients pour les populations environnantes pouvaient bien se ranger derrière les intérêts supérieurs de l'industrie. Le statut de produit stratégique ou vital pour la Nation devait bien éloigner les plaintes de riverains récalcitrants, et sinon imposer, au moins susciter leur tolérance.
- 13 Au travers de procès retentissants contre les industriels de la chimie moderne, et notamment contre les plus grandes manufactures d'acides, les intérêts économiques commençaient à s'opposer au droit de jouir de sa propriété. La dynamique économique contredisait sans détours les modes réguliers d'encadrement de la pollution. Thomas Le Roux analyse ainsi nombre de ces procès, à Paris comme en province, dont les enjeux résidaient précisément dans la transformation du droit et dans la passation des pouvoirs de régulation de la police vers l'administration et le pouvoir économique.
- 14 Les émanations acides, encore parées de l'incertitude scientifique, devaient donc défier les modes de régulation habituels. Inédite, la nature réelle des impacts sur la santé et l'environnement était dans un premier temps niée. Les vapeurs acides devenaient même pour les hygiénistes propres à assainir l'air et les cours d'eau, neutralisant plus ou moins la vraie pollution, jugée la plus dangereuse, celle associée aux matières organiques, aux miasmes putrides. Alors que les activités anciennes reposant sur la putréfaction continuaient d'être régulées selon d'anciennes pratiques, la chimie moderne, auréolée des vertus de l'innovation et de sa contribution à la lutte contre la concurrence, était au

contraire encouragée au nom des impératifs économiques. La chimie moderne et son industrie pouvaient bien dès lors s'exercer en ville, au milieu des habitations. Leurs émanations devaient, estimait-on, jusqu'à s'avérer bienfaisantes, salubres, purifiant le mauvais air. Ce sont là les propos que Thomas Le Roux retrouve sous la plume de quelques médecins.

- 15 L'industrie chimique restait cependant encore à cette époque balbutiante. D'autres types de produits jugés vitaux ou stratégiques devaient encore trouver leur place dans la ville, situation légitimée par la raison d'État, justifiée par des impératifs économiques, validées par des savoirs scientifiques ou des innovations techniques. Le charbon de terre ou la fabrication des vernis par exemple s'imposaient de cette façon, bénéficiant d'un régime dérogatoire. L'auteur examine ainsi, au travers de ces deux exemples parmi d'autres, les rouages de ce processus de légitimation de la présence dans la cité de ces produits et de leurs usages. La modernisation était à ce prix. Paris devenait même de ce point de vue un véritable terrain d'expérimentation, un laboratoire toujours.
- 16 D'autres activités, pourtant anciennes, et depuis longtemps exclues de la capitale pour leur dangerosité et les risques d'incendies qu'elles comportaient, retrouvaient droit de cité. Ainsi les fours à chaux et à plâtre, que l'innovation technique et l'usage du charbon de terre recommandaient de développer au plus près des besoins, franchissaient les barrières de la ville. Les nuisances passaient désormais au second plan. La régulation ne pouvait plus dans ce cas commander, mais devait au contraire s'adapter à de nouvelles exigences, derrière lesquelles le souci de l'ordre et de la santé publique devaient se ranger.
- 17 Face à cette expansion industrielle, imposée par la dynamique économique et son rythme, les autorités et leurs techniques du droit étaient de plus en plus inadaptées, soumises à l'injonction d'évoluer dans le sens d'une intégration de l'industrie. L'édifice institutionnel traditionnel de régulation se lézardait de toute part. De nouveaux organes se mettaient en place, d'abord de façon empirique, cherchant sous la Révolution et l'Empire à consolider leurs fondements, précisant sous la Restauration les cadres d'une législation dont les principes seront opérationnels durant une bonne partie du XIXe siècle.
- 18 L'épisode révolutionnaire reste néanmoins une indéniable rupture, mais pas nécessairement dans les termes auxquels on songerait intuitivement et spontanément. Un accroissement spectaculaire des nuisances accompagnait une politique visant à faire de Paris une capitale industrielle. Les innovations du droit de la pollution avaient eu pour aspiration la liberté d'entreprendre. Elles s'étaient concrétisées, notamment dans le secteur de l'industrie chimique ; elles s'inscrivaient désormais dans le contexte d'une désorganisation institutionnelle et d'extension presque sans fin de la liberté de polluer et de nuire que s'étaient octroyés les industriels. Une réorganisation des instances de régulation en a découlé, d'abord dans une logique de continuité de la police et de l'organisation judiciaire antérieure, mais la tendance néanmoins portait vers une régulation des nuisances par les pratiques administratives. La période voyait par ailleurs se renforcer l'intérêt des savants dans un sens favorable à l'industrie. Une hiérarchie nouvelle des préoccupations reléguait au second plan les nuisances, loin derrière l'audace, l'innovation pour la mise au point de procédés modernes.
- 19 A partir de 1792, l'essentiel était à l'effort de guerre. Priorité était donnée à la production. Peu importait les sacrifices en termes de santé publique. Un industrialisme conquérant et d'exception justifiait la mise au rencart des vieux règlements, jugés insuffisamment

permissifs pour assurer le développement de l'industrie révolutionnaire. Aucune plainte n'était vraiment audible dans ce contexte.

- 20 Cette économie de guerre reconfigurait profondément la physionomie industrielle de la ville et de ses nuisances. Mais des arbitrages devaient bientôt intervenir entre des intérêts si divergents, entre santé publique et développement économique. Le cas de la manufacture de minium d'Ollivier à Bercy était de ce point de vue exemplaire des changements qui se sont opérés depuis le début de la Révolution. L'intervention de la Convention pour résoudre ce problème de santé publique créé par les rejets d'oxyde de plomb révélait ainsi la masse des contradictions difficilement surmontables. Les industriels auront néanmoins été les premiers à tirer un profit réel de ce conflit. Dans cette affaire, le rôle des savants et de l'expertise, l'effacement consommé de la police étaient des préfigurations d'une régulation qui se mettrait en place quelques années plus tard.
- 21 Le basculement paradigmatique de l'appréhension des nuisances s'opérait donc avec l'offensive industrielle à la fin du siècle. Chaptal, savant, industriel et ministre, est l'incarnation de cet esprit modernisateur œuvrant à la mise en place d'une administration protectrice de l'industrie. Pas n'importe quelle industrie cependant. Alors que l'éradication des matières putrides se poursuivait sans répit, les pollutions minérales pouvaient accumuler leurs nuisances autrement plus dangereuses. Le Bureau central, puis la Préfecture de police, étaient les principaux organes d'exécution d'une régulation de plus en plus administrée en faveur de la nouvelle industrie chimique.
- 22 Le Comité de salubrité surtout, créé en 1802, prolongeait avec l'appui des experts au cours des années suivantes l'action engagée afin d'acculturer les nuisances. Thomas Le Roux consacre à son action un large développement. Il analyse très finement ses modes d'action, pratiques et résultats au travers de cas concrets parmi les plus emblématiques. Il examine aussi la situation de confusion des fonctions politiques, économiques et administratives. Là encore, Chaptal incarne jusqu'à la caricature la figure de l'acteur central et omnipotent empêtré dans les conflits d'intérêts, personnifiant à lui seul la collusion entre responsables de l'administration et de l'économie industrielle. Ce qui ne l'a pas empêché de contribuer à pérenniser les bases sur lesquelles s'érigerait par la suite le cadre administratif de la régulation des pollutions industrielles.
- 23 Ne nous attardons pas sur la production des outils législatifs eux-mêmes qui mènent aux règles de classement et d'autorisation d'installation des établissements insalubres, et notamment au décret de 1810, car ils ont fait l'objet de nombreux travaux ces dernières années. Précisons toutefois que le lecteur trouvera dans ce livre la plus complète et la plus pertinente des études consacrées par un historien. Aucun des registres de cette histoire n'est en effet épargné. De la genèse aux modalités d'application, en passant par les stratégies déployées par les promoteurs de la loi sur les établissements classés ou l'action des voies dissonantes, Thomas Le Roux fait de ce long moment entre 1770 et 1830 l'émergence d'un véritable complexe État/industrie/science/administration. Ce dernier détenait finalement et définitivement, et au détriment de la justice, l'autorité principale les arbitrages entre industriels et voisins. L'industrialisme conquérant pouvait désormais s'affranchir des contraintes, notamment sous la bannière des hygiénistes. Le Conseil de salubrité consolidait de ce point de vue son rôle d'instance experte, devenait le lieu principal de la production des arguments les plus solides en vue d'une légitimation de la nuisance industrielle au cœur de la ville. Une doctrine, une gestion en quelque sorte « technocratique » de la pollution industrielle s'était mise en place et se renforçait sous la

Restauration. Régulation par la technique et par l'économie, la question des nuisances se soldait, après une quête durant plusieurs décennies d'une conciliation entre santé publique et intérêts économiques, par une franche dérégulation du droit et une politique ferme d'acculturation de la pollution industrielle. Faire accepter l'industrie, tel aura bien été en ce cas le résultat d'une politique visant la redéfinition du pacte entre industrie et société.

AUTEURS

MICHEL LETTÉ

CDHTE-Cnam